

Académie de Lyon	Inspection Académique du Rhône	Session 2009
PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES		
Epreuve écrite d'admissibilité		
<b>CORRIGE du Sujet n°2</b>		
		Feuillet : 1/1

**1<sup>ère</sup> partie** : (20 points)

La première partie propose au candidat de procéder à une analyse et à un commentaire des différents textes soumis à sa réflexion. L'ensemble n'excédera pas 4 pages.

Cet exercice doit permettre de :

Vérifier :

- La compréhension des textes
- Les qualités rédactionnelles
- La structuration du plan
- La clarté argumentaire

D'apprécier :

- Les qualités de problématisation de la thématique (la pédagogie différenciée) dans les enjeux actuels de l'école (réussite scolaire de tous les élèves donc réduction de la fracture scolaire à l'entrée au collège)
- L'expérience professionnelle du candidat dans la gestion au sein de sa classe, de son école, de l'hétérogénéité du public scolaire et plus spécifiquement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Les connaissances de l'évolution du système éducatif dans le traitement de la difficulté scolaire (de la filière avec des orientations à la notion de parcours d'élèves).

Dans la partie commentaire, on prendra en compte la réflexion pédagogique du candidat sur les dispositifs actuels de l'école pour traiter la difficulté scolaire.

**2<sup>ème</sup> partie** : (20 points)

Programmation d'activités : 12 points	séquence (une ou plusieurs séances) : 8 points
* Possibilité de tous domaines d'activités (maternelle) ou domaines disciplinaires (cycle 2 et 3)	* Domaine d'activités ou champs disciplinaires
* Indication du niveau de classe	* Compétence visée
* Cohérence avec les programmes 2008 ou / et le socle commun	*Tâches demandées
* Respect des contenus et démarches	*Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, dispositifs pédagogiques retenus (rôle de l'enseignant)
* Adaptation des contenus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	*Place du Dire / Lire / Ecrire dans la séance
	* Institutionnalisation du savoir
	* Modalité évaluative privilégiée
	* Bilan et perspectives